

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1366

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 14, supprimer les mots et le signe :

"à peine de forclusion,".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel